



UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS

Stéphane Dhelin

Président

TELEPHONE

06 23 98 26 63

ADRESSE ELECTRONIQUE

usmv.tt77@gmail.com

SALLE

Groupe Scolaire Séverine
(entrée filles)

5 avenue Anatole France
77270 Villeparisis

HORAIRES

Lundi de 20h30 à 22h30

Entraînement libre

Mardi de 20h30 à 22h30

Entraînement libre

Mercredi de 18h00 à 20h00

Entraînement dirigé Jeunes

Mercredi de 20h30 à 22h30

Entraînement dirigé Adultes

Vendredi de 20h30 à 0h00

Compétition Adulte

Samedi de 14h00 à 18h00

Compétition Jeunes ou

Entraînement libre selon planning

Tarifs saison 2012-2013

(-10% sur la 2^{de} inscription pour
même famille)

• Compétition

Adultes/Jeunes : **130.00€**

• Loisir

Adultes/Jeunes : **110.00€**

• Féminine

Loisir/Compétition : **50.00€**

Fiche d'inscription Saison 2012-2013 | ADULTES

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : Ville :
Téléphone : Liste Rouge ? Oui Non
Portable : Date de Naissance : / /
E-mail (important) :

REGLEMENT INTERIEUR

1 - L'adhésion à l'U.S.M.V. implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au Siège. Elle implique des droits et des devoirs.

2 - L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé ainsi que le paiement de la cotisation annuelle, non remboursable. Aucune personne mineure ne peut être inscrite sans autorisation parentale.

3 - La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition ou s'ils ont signé une décharge.

4 - L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement sauf cas de force majeure.

5 - L'absence répétée, non justifiée d'une personne mineure fera l'objet d'une information au représentant légal.

6 - Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou tenant des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline.

7 - En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgences et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.

8 - Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.

9 - Droit de diffusion d'images. La section est susceptible de mettre à jour son site (<http://usmv-tt.clubeo.com>) ou de créer des outils de communication avec des photos ou vidéos d'adhérents dans l'exercice de la pratique de leur sport ou toute autre activité pouvant illustrer la vie du club. Je soussigné(e) accepte que des photographies ou vidéo soient utilisées sur le site de la section ou autres moyens de communication. Je prends acte qu'un droit de réserve m'est réservé pour toute diffusion me concernant, directement ou en qualité de civilement responsable.

Lu et approuvé le :

Signature :

**Envoyer votre
formulaire en
cliquant sur le
bouton bleu...**